

Site internet

Vous allez enfin découvrir le site du village !

www.saintaignan-occitanie.fr

Nous l'avons voulu sobre mais riche de petites informations. Vous découvrirez régulièrement l'actualité du village. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions pour le faire vivre.

Fête du village samedi 26 juin

Le comité des fêtes de Saint-Aignan travaille activement sur les préparatifs de la fête.



Au programme :



**A partir de 16 h -
Château gonflable**
pour les enfants.

**De 18 à 19 h – apéritif
musical**

**A 20 h – repas sur la
pelouse de la mairie –
service à table** (12 € pour les adultes – 6 € pour les enfants). Sur réservation – nombre limité.

A 21 h – concert avec le groupe Talin

Réservation jusqu'au lundi 21 juin à l'aide du coupon réponse distribué par le comité des fêtes.



Elections départementales et régionales



Nous vous rappelons que les 2 élections auront lieu les mêmes jours **(les 20 et 27 juin 2021)**.

Exceptionnellement, les 2 scrutins se dérouleront dans la grande salle du foyer rural – distanciation oblige – face à la mairie de 8h00 à 18h00.

Pour rappel, les compétences

- de la région

La région a pour mission de contribuer :

- Au développement et au soutien économique, social et culturel.
- A l'aménagement du territoire
- A la formation professionnelle
- La gestion des lycées et des transports.
- L'aménagement numérique

La Région gère aussi la grande majorité des fonds européens de développement régional, pour l'emploi et l'agriculture.

- du département

De son côté le département a la charge de :

- L'action sociale et la santé (petite enfance, handicap, personnes âgées et dépendances)
- L'Éducation : Construction, équipement et entretien des collèges.
- La culture et le sport (conservation du patrimoine et des musées, gestion des bibliothèques)
- Le développement des territoires et des infrastructures (protection des espaces naturels et entretien du réseau routier départemental).

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez voter par procuration soit sur papier soit en ligne :

Il faut faire vite ! Les procurations doivent arriver au plus tard, à la mairie, le vendredi 18 juin 2021.

Sur papier

Le formulaire **Cerfa N°14952*02** peut se remplir en ligne sur le site **service-public.fr** et être imprimé sur 2 feuilles distinctes. **Il ne faut pas remplir** le lieu d'établissement, la date d'établissement, l'heure, l'identité de l'autorité habilitée et la partie réservée à la signature.

Ces éléments seront remplis lorsque vous vous rendez en personne au commissariat, ou à la gendarmerie, ou encore au tribunal d'instance de Castelsarrasin pour valider votre demande de vote par procuration.

À noter : il est aussi possible d'utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet du commissariat ou de la gendarmerie.

En ligne

Aller sur le site maprocuration.gouv.fr, puis se connecter via [France Connect](http://France_Connect), qui rassemble tous vos comptes liés aux services de l'État. Le formulaire peut être rempli sur ordinateur ou téléphone.

Indiquer ses coordonnées, celles du mandataire, la commune de vote, ainsi que l'élection concernée par cette procuration.

Attention, il faut ensuite faire valider sa demande dans un commissariat ou à la gendarmerie en présentant le numéro de son inscription et une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Déchets verts

Nous vous rappelons les prochains passages pour le ramassage des déchets verts :

Lundi 14 juin et mardi 29 juin 2021

Centre aquatique

Après des années d'études et de discussions les travaux du centre aquatique des Terres des confluences commencent ! Un projet voté en 2020 par deux tiers des conseillers communautaires

Pourquoi un tel projet ?



Objectif 1 - Les scolaires

L'apprentissage de la natation est une absolue nécessité.

Objectif 2 - Le grand public

Cela va dans le sens d'une valorisation du territoire.

Objectif 3 - Les associations

Les associations liées aux activités aquatiques auront accès à 375 m² de bassin toute l'année.

Pour plus d'info : www.terresdesconfluences.fr

Frelons asiatiques



Outre la menace sécuritaire pour les hommes, le frelon asiatique a un réel impact sur la biodiversité, notamment sur les pollinisateurs.

Si vous repérez un nid, il est impératif de le signaler et obligatoire de le détruire. A la charge de la mairie sur l'espace public, à la charge des propriétaires sur le domaine privé. N'hésitez pas à contacter la mairie.

Embellissement et fleurissement

Chaque habitant participe à l'embellissement de son village par des petites choses, par exemple le fleurissement des devant de portes ou des fenêtres.

